



Motion INDEMNITE SPECIFIQUE DE SERVICE (I S S)

Les Ingénieurs des TPE réunis en congrès les 9 et 10 décembre 2004,

Sur les principes :

RAPPELLENT LEUR EXIGENCE d'un rattrapage sans délai du retard d'une année dans le versement de l'ISS, accompagné de mesures fiscales appropriées ;

EXIGENT que ce rattrapage soit opéré **de toute urgence** par un collectif budgétaire au PLF 2005, le ministère de l'Équipement restant le dernier à ne pas avoir annihilé ce différé de la rémunération des fonctionnaires, alors que la mise en œuvre des missions et des programmes de la LOLF en 2006 rend problématique ce rattrapage ultérieurement ;

PRENNENT ACTE que leur revendication relative à la valeur du point ait été partiellement entendue avec 1,5% d'augmentation en 2005 (valeur du point 2004) ;

EXIGENT en complément le rattrapage de la perte de pouvoir d'achat des six dernières années, suivi d'une réévaluation annuelle systématique de la valeur du point au minimum à la hauteur de l'inflation ;

DEMANDENT l'abolition des coefficients individuels, l'alignement des coefficients géographiques sur la valeur la plus élevée ;

CONSTATENT le principe d'une prise en compte partielle du régime indemnitaire dans les droits à pension à venir, mais

CONDAMNENT le principe d'une caisse de retraite par capitalisation, au détriment d'un régime garanti par les employeurs, et

DENONCENT le plafonnement du régime indemnitaire pris en compte à 20% du montant du traitement indiciaire et l'engagement notoirement insuffisant des employeurs à cette caisse de retraite ;

EXIGENT que toutes les mesures soient prises pour que les retraités percevant encore l'ISS en 2005 ne soient pas ponctionnés au même titre que les actifs sur l'ISS versée en retard, ce versement ne pouvant leur ouvrir aucun droit à pension complémentaire, et ne subissent pas d'augmentation de la CSG sur ces revenus d'activité différés ;

FUSTIGENT le dispositif qui conduit à des compléments de retraites d'un montant dérisoire qui seront versés à ce titre dans les prochaines décennies, et

EXIGENT en conséquence l'intégration des régimes indemnitaires au régime de pension des fonctionnaires ;

Sur l'expérimentation au MEDD :

SE FELICITENT de l'arrêt des réflexions non concertées visant à instaurer un régime indemnitaire spécifique à la fonction aux agents exerçant au MEDD ;

Sur les circulaires des 11 juillet 2003, 27 janvier 2004 et 13 mai 2004 :

DENONCENT la parution de ces textes sans concertation ni information préalable ;

DENONCENT la note DPSM du 27 janvier 2004 sur les retenues ISS pour journées de grève, qui porte des modalités de calcul et de mise en œuvre inappropriées et inacceptables ;

CONDAMNENT et demandent la suppression de la retenue de 10% sur chaque mensualité d'ISS ;

DENONCENT la circulaire du 13 mai 2004 expérimentant la gestion, la répartition et l'attribution de l'ISS et des dotations d'intérim au niveau régional, tout en les fongibilisant avec d'autres régimes indemnitaires, amère illustration d'une vision non partagée du dialogue social alors qu'est réclamée la révision de la circulaire du 11 juillet 2003 ;

EXIGENT l'arrêt immédiat de cette « expérimentation », incontrôlée et dangereuse ;

DENONCENT les disparités injustes et inexplicables qui perdurent entre les services : entre ceux qui ont reçu des dotations d'intérim, mais également entre ces derniers et ceux qui n'en bénéficient pas, et **REVENDIQUENT** que les dotations soient simplement calculées selon les postes autorisés ;

FUSTIGENT l'administration qui continue à dégrader le dialogue social en laissant encore des chefs de service s'affranchir de toute obligation d'écouter la défense collective des individus ;

EXIGENT de l'administration des règles plus précises pour corriger la circulaire du 11 juillet 2003 et rendre des concertations obligatoires à l'échelle de chaque service ;

EXIGENT en conséquence que ces circulaires fassent l'objet d'une refonte concertée pour 2005 pour leur application par les services, afin que les utilisations abusives ou erronées disparaissent et que le dialogue social soit réintroduit ;

FUSTIGENT le retard pris dans la majorité des services dans l'information des agents et dans la communication à chacun d'entre eux de leur coefficient individuel, et donc de leur dotation annuelle d'ISS ;

Sur tous ces points :

FUSTIGENT l'absence de réponse de l'administration aux courriers de la F.E.E.T.S. du 24 février 2004 et du S.N.I.T.P.E.C.T. du 2 novembre 2004, et

S'ETONNENT et **S'INSURGENT** contre les prélèvements anticipés pour faits de grève opérés sur l'ISS dès 2004 au titre de la grève du 29 juin 2004 ;

MANDATENT la Commission Exécutive, et en cas d'urgence le Bureau National, afin de décider et mettre en œuvre les moyens qui s'avèreraient nécessaires pour la concrétisation de ces orientations, engagements et revendications.